



Donation aux petits enfants et assurance vie

Par Domino37

Bonjour

Maman âgée de 85 ans et 5 mois peut elle fait une donation financière à chacun de ses 2 petits enfants? Si oui pour quel montant ? Est-ce exonéré fiscalement?

D'autre part, quelle différence fiscale entre verser de l argent sur un contrat d'assurance vie antérieur à 1991 et un contrat postérieur à 1991?

Vous en remerciant par avance,
Bien cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Chaque grand-parent peut faire une donation d'un montant de 31.865 ? à chaque petit-enfant sans que ce dernier ait de droits de donation à payer.

Les contrats d'assurance vie anciens, ouverts avant le 20 novembre 1991, offrent un régime fiscal plus avantageux pour les versements effectués après 70 ans, car l'âge du souscripteur n'a pas d'impact sur l'application de l'abattement de 152 500 ?.

Par Rambotte

Bonjour.

Et sans ça, votre mère peut donner ce qu'elle veut à chacun de ses petits-enfants, sans limite de montant. Mais ce sera soumis à droits de donation en ligne directe, pour ce qui excède 31865? (par enfant).